



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2014

### DELIBERATION N°2014-04

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

#### **Présents :**

M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER de LABADIE, Mme Agnès EKWE, M Christian BRINDEAU, Adjoints, Mmes Christine MEIGNIEN, Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Pierre LENTIER, Stéphane DEYSINE, Mmes Sonia JAIL, Valérie LANDAIS, Dominique DEBICKI, Mrs William ROSTENE, Pierre-Jean GRAVELLE, Mme Martine SJARDIN, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX.

#### **Absents représentés :**

Monsieur Bernard STEIN représenté par Monsieur Pierre LENTIER  
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE  
Monsieur Didier GIARD représenté par Monsieur Jean-Paul TEXIER  
Madame Marie-Suzanne CHARLOT représentée par Monsieur Daniel WAPPLER  
Monsieur Jean-Claude MASSEY représenté par Monsieur Guy BRUNET  
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX.

Monsieur Stéphane RABANY a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2014 affectant provisoirement les résultats de l'exercice 2013 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**Par 24 voix pour et 5 abstentions (Gravelle, Guille, Maillet, Fossoyeux, Hiron)**

**Article 1 :** Propose d'adopter le projet du budget primitif de la commune de Villecresnes pour l'année 2013 qui se présente comme suit :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Totaux
Dépenses	8 259 075,50 €	12 077 000,00 €	20 336 075,50 €
Recettes	8 259 075,50 €	12 077 000,00 €	20 336 075,50 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 259 075,50 €  
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 12 077 000,00 €

**Article 2 :** Arrête le total des dépenses et des recettes à la somme de 20 336 075,50 €

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Daniel WAPPLER

